PROMOTION IMMOBILÈRE

Le Fonds de garantie se lance dans la réalisation

La onzième assemblée générale du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière (FGCMPI), prévue aujourd'hui à la salle des conférences de l'hôtel El Aurassi, à Alger, intervient dans une conjoncture où le gouvernement a carrément changé de cap en matière de politique du logement.

Lyas Hallas – Alger (Le Soir) – A l'ordre du jour, et outre la «présentation des comptes sociaux, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011», il y a question de «créer une entreprise de réalisation en partenariat avec des promoteurs nationaux et étrangers ainsi que le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration».

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le ministère de l'Habitat a apporté des «correctifs» afin d'achever le programme quinquennal dans des délais raisonnables. On mise désormais sur les formules location-vente et logement promotionnel public (LPP), plus pratiques et pour les souscripteurs et pour les promoteurs immobiliers. Les autres programmes d'aide à l'accès à la propriété à savoir, le LSP et le LPA, vont être réalisés à concurrence de ce qui a été déjà lancé ou engagé contractuellement avec les promoteurs. «Le reste, qui n'a été ni lancé ni contractualisé, sera reconverti en LPP», a dit le ministre de l'Habitat, M. Abdelmadjid Tebboune, dans un entretien accordé au quotidien Liberté. Il s'agit également de faire appel à des bâtisseurs étrangers pour pallier au déficit de l'outil national de production des logements.

Les raisons avancées pour justifier ce changement de cap sont les complications administratives dues au montage financier propre auxdites formules et l'incapacité des promoteurs algériens de réaliser les programmes de logements.

«Le LPA s'appuie sur un montage financier qui ne permet pas de faire appel à de grosses entreprises. Il fallait trouver des promoteurs qui acceptent de prendre le projet avec les prêts que doivent contracter les souscripteurs auprès des banques. Cela crée une dispersion à travers les banques. De même que les promoteurs qui ont les capacités de réaliser 50 000 ou 100 000 logements sont très rares. C'est pourquoi ces opérations avançaient très lentement. Maintenant, le Premier ministre a décidé de désigner le Crédit populaire d'Algérie (CPA) en guichet unique de l'habitat. Le CPA sera la seule banque qui s'occupera de l'habitat, accordera des crédits aux souscripteurs et financera les projets. Nous pouvons ainsi domicilier tout le marché du LPP au sein du CPA. Ce qui, par voie de conséquence, donnera la chance aux grosses entreprises de faire de la promotion immobilière», a-t-il expliqué au confrère de Liberté.

Photo : New Press

Crée en 1997, le FGCMPI est un organisme public à but non lucratif qui a pour mission de «garantir le remboursement des avances effectuées par les acquéreurs, reçues par les promoteurs au titre d'un contrat de vente sur plans, et ce, en cas d'insolvabilité du promoteur». L'adhésion des promoteurs immobiliers au Fonds est devenue obligatoire en vertu de la nouvelle loi sur la promotion immobilière adoptée au début de l'année 2011. Il compte actuellement près de 1 700 membres. Opérationnel depuis l'année 2000, il a eu déjà à accompagner 3 000 projets pour un montant global de garanties de l'ordre de 110 milliards de centimes. Une croissance d'activité et un effort financier que justifient les risques inhérents aux formules LSP et LPA. Maintenant que les deux formules ont été abandonnées, le Fonds compte se lancer dans des activités plutôt lucratives : la construction...

L. H.

PARKING DU BOIS DES PINS À HYDRA

La justice expulse la Wilaya d'Alger

L'affaire du parking du Bois des Pins à Hydra, sur les hauteurs de la capitale, a connu, enfin, son épilogue en faveur des riverains qui, depuis 17 mois mènent un combat judiciaire.

Le 17 du mois en cours, le tribunal administratif de la capitale, a débouté la wilaya d'Alger de sa requête à travers laquelle elle entendait faire valoir son droit sur ce terrain pour y ériger un parking. C'est ce qu'annonce le comité des sages de la cité qui, par le biais d'un communiqué, annonce que «le wali d'Alger a été incapable de fournir le moindre titre de propriété de la cité Bois des Pins ou de la forêt du Bois des Pins.». Tout au contraire, les habitants de la cité ont présenté à la justice plus de 400 actes de propriété et règlements officiels ainsi que les règlements de copropriété datant de 1958, 1959 et 1960.

Pour ce comité des sages de la cité du Bois des Pins de Hydra, «ce 17 décembre 2012 constitue une date historique dans les annales de la justice et doit être inscrit en lettres d'or, dans la longue série des luttes et combats du peuple algérien contre la hogra et les prédateurs», écrit-il.

R. N.

Décès du journaliste et critique gastronomique Mohamed Medjahed

Le journaliste et critique gastronomique Mohamed Medjahed est décédé samedi à l'hôpital de Kouba (Alger) à l'âge de 64 ans, a-t-on appris hier auprès de sa famille à Médéa.

Natif de la ville de Sidi-Bel-Abbès, le défunt avait travaillé, depuis les années 1980, comme journaliste free-lance pour le compte de plusieurs journaux et revues spécialisées en Algérie.

Mohamed Medjahed, «Momo» pour les intimes, vouait une grande passion pour la gastronomie, au point de devenir une référence au sein notamment de la corporation, grâce à sa chronique hebdomadaire dans le journal *Liberté*.

Outre sa passion pour l'art culinaire, «Momo» était également un «chasseur d'images» qui, en dépit de son âge et de la maladie, n'hésitait pas à parcourir de longues distances, aussi bien à Médéa où il résidait depuis plusieurs années, qu'à travers le pays pour «immortaliser» des objets, des sites ou des personnages que son œil aiguisé réussissait à capter parmi tant d'autres objets.

CONDOLÉANCES

Attristés par le décès de leur collègue

Mohamed MEDJAHED, dit MOMO

les membres fondateurs, la rédaction et l'ensemble du staff du *Soir d'Algérie* présentent leurs sincères condoléances à la famille du défunt et l'assurent de toute leur sympathie.

Que Dieu accueille le défunt dans Son Vaste Paradis.

AFFAIRE DU PORT D'ALGER

Elle sera rejugée ce mercredi à Tizi-Ouzou

Nouvel épisode, le quatrième, pour l'affaire du port d'Alger qui aura pour arène la cour de Tizi-Ouzou, ce mercredi. Un procès en appel de retour de la Cour suprême suite aux pourvois en cassation interjetés les 20, 21 et 22 juin 2011 par les prévenus, dix, dont les deux ex-P-dg, poursuivis pour association de malfaiteurs et conclusion d'un contrat en violation des dispositions de la loi et de la réglementation pour l'octroi d'avantages injustifiés à autrui, condamnés contre l'arrêt rendu le 19 juin 2011.

M. Kebci-Alger (Le Soir) - Ce jour là, la Cour d'appel d'Alger a revu à la hausse les peines prononcées le 27 avril dernier par le tribunal de première instance de Sidi M'hamed, soit une peine de 6 ans de prison ferme contre l'ex-président-directeur général du port d'Alger, Abdelhak Bouraoui et l'ancien directeur de l'exploitation de l'organisation du port. Une peine de 4 ans de prison ferme a été prononcée contre le second ex-président-directeur général, Ali Farrah également impliqué dans la même affaire alors que des condamnations allant d'un an à trois ans de prison, dont deux fermes, ont été prononcées à l'encontre de cinq autres inculpés.

Et la genèse de l'affaire remonte à 2010 lorsqu'Ali Farrah, son successeur Abdelhak Bourouai et nombre de fonctionnaires au port d'Alger ont été arrêtés pour des opérations de manutention accordées à des entreprises privées de transport de marchandises, sur plainte déposée par le propriétaire d'une société privée de transport, destinataire de mises en demeure l'invitant à faire sortir son matériel du port. Cette plainte portait sur la gestion douteuse du port, la dilapidation de fonds publics et des sociétés privées travaillant «illégalement» avec des autorisations obtenues contre des pots-de-vin. Il faut savoir que le port d'Alger a été contraint de sous-traiter avec des sociétés privées de transport, eu égard à la demande croissante des conteneurs et ce, en dépit du fait que l'infrastaructure portuaire a acquis des équipements modernes en matière de chargement et de déchargement des navires accostant au port d'Alger. Fait que Abdelhak Bouraoui reconnaîtra à la barre. Ainsi, donc, avec ce nouvel épisode tizi-ouzien, l'affaire du port d'Alger reprend à zéro puisque la Cour suprême, en recevant les pourvois en cassation en la forme et au fond des prévenus, a décidé l'annulation de l'arrêt rendu le 19 juin 2011.

La défense a, pour rappel, qualifié le verdict en appel de très «sévère», considérant le procès en appel, qui s'est tenu le 19 juin 2011 au niveau de la cour d'Alger, pas du tout équitable, «puisque l'accusation n'a pas apporté la preuve tangible durant tout le déroulement du procès» avec zéro préjudice subi par l'entreprise portuaire d'Alger.

Il est utile de rappeler que le président de la 8e Chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, a aggravé les peines prononcées à l'encontre des ex-cadres dont les deux anciens P-dg du port d'Alger. L'ancien P-dg du port d'Alger, Ali Farrah, s'est vu infliger six ans de prison ferme alors qu'il a écopé lors du premier jugement de quatre ans.

Son successeur, B. Abdelhak, a vu la première peine prononcée à son encontre, six ans de prison ferme, confirmée. Il en est de même pour l'ex-directeur général adjoint qui a vu sa peine prononcée en première instance, six ans de prison ferme, maintenue.

Quant aux deux propriétaires d'entreprises privées condamnés à trois ans de prison, ils ont vu leur peine passer de trois à six ans de prison ferme.

Aussi, la peine de six ans de prison ferme a été prononcée à l'encontre de D. Saïd et D. Benhanni, Hasni N. et S. Tami, respectivement directeur du commandement, directeur de la logistique au niveau du port d'Alger, ancien DGA et directeur du terminal du port. Ces deux derniers avaient bénéficié lors de leur jugement de la relaxe pure et simple.

M. K.

BÉJAÏA/ TUÉES ACCIDENTELLEMENT PAR DES MILITAIRES À DERGUINA

Les deux victimes ont été inhumées hier dans la dignité

Les autorités militaires ont reconnu leur responsabilité dans le tragique accident ayant coûté la vie à deux jeunes personnes et blessé deux autres, dans la nuit de vendredi à samedi, à Derguina.

Les deux victimes ont été inhumées, hier, au milieu de la journée, dans leurs villages natales dans une atmosphère chargée d'émotion et de profonde tristesse, en présence d'une foule nombreuse et des autorités civiles et militaires de la wilaya. Une délégation composée des autorités civiles et militaires conduite par le wali de Béjaïa s'est rendue aux domiciles mortuaires des victimes pour présenter leurs condoléances aux familles des défunts. La même délégation s'est également déplacée à l'hôpital de Kherrata et à celui de Béjaïa où sont hospitalisés les deux blessés pour s'enquérir de leur état de santé. Les victimes, pour rappel, originaires de Souk El Tenine, Derguina et Bordj Mira, à l'est du chef-lieu de wilaya, s'apprêtaient au moment du drame à regagner leurs domiciles à bord d'un véhicule en empruntant une déviation sur la RN 9 menant vers la localité d'Aït Boudjit, a-t-on appris localement. Les occupants du véhicule n'ont pas obtempéré à l'ordre de s'arrêter des militaires en opération de ratissage au lieudit Amtik Ouzeboudj, selon nos sources. Les soldats de l'ANP, qui croyaient vraisemblablement avoir à faire à un groupe terroriste, ont ouvert le feu, tuant sur le coup deux passagers et blessant grièvement deux autres, a-t-on précisé.

A. Kersani